DÉCISION

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES ÉTUDES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE CONCERNANT LES TRAVAUX DE MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES RUES DES BATES, MARCEL BIGEARD, ALFRED GUERIN, DU VIEUX PAVE (PARTIE HAUTE), ALBERT RIO et BOIS SABOT AVAL A DREUX

7.5 - Subventions

GS/DI/JC/AP/MLB/ND
N° D2024-133

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2023353-0001 du 19 décembre 2023,*
***Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu** l'approbation du programme « Eau et Climat » 2019-2024 de l'agence de l'eau Seine-Normandie par le comité de bassin Seine-Normandie le 9 octobre 2018, et sa révision par le comité de bassin puis au conseil d'administration du 16 novembre 2021,*
***Vu** le 5° de la délibération n°2021-075 B du Conseil communautaire du 15 avril 2021 portant délégation d'attribution au Président pour arrêter les plans de financements et solliciter l'attribution des demandes de subventions de fonctionnement ou d'équipement ayant fait l'objet de contractualisations ou qui financent des actions spécifiques ayant pour objet des actions prédéfinies ne nécessitant pas d'arbitrage spécifique (exemples : aides financières AESN (assainissement/eau), DRAC (équipement culturel)...),*
***Vu** la décision du Président n°2024-110 du 25 juin 2024 attribuant les études de maitrise d'œuvre concernant les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement des rues des Bâtes, Marcel Bigeard, Alfred Guerin, du Vieux Pavé (partie haute), Albert Rio et Bois Sabot Aval à Dreux à l'entreprise BFIE pour un montant global et forfaitaire de 163 045,00 € HT (marché n°2024-55),*

Considérant que le schéma directeur réalisé en 2014 par SAFEGE Ingénierie Conseils a mis en évidence la nécessité d'effectuer des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement des rues des Bâtes, Marcel Bigeard, Alfred Guerin, du Vieux Pavé (partie haute), Albert Rio et Bois Sabot Aval à Dreux,
Considérant que pour ce faire, une mission de maitrise d'œuvre a été confiée à la société BFIE pour un montant global et forfaitaire pour partie provisoire de 163 045,00 €HT,
Considérant que les consultations relatives aux levés topographiques et aux études géotechniques, détection géo-radar des réseaux enterrés seront réalisées prochainement pour un montant estimé de 55 000 € HT,
Considérant que des subventions pour les études peuvent être sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) dans le cadre des comptes de programme 1110 (études spécifiques - épuration) du XIème programme,
Considérant qu'en contrepartie de l'octroi de la subvention, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'engage à respecter la Charte Qualité des Réseaux d'Assainissement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour cette opération,

Considérant que la subvention s'élève à 50% du montant de la phase étude,
Considérant que le plan de financement pour la maitrise d'œuvre est le suivant :

Désignation		Montant (€ HT)	Financeurs	Montant (€ HT)	%
Missions Maîtrise d'œuvre (Saint EVE AVAL)	AVP, PRO, AMT	33 111,48 €	Agence de l'Eau Seine Normandie	86 733,40 €	50 % Subvention
	MC1 : EP, étude de diagnostic	33 545,00 €			
	MC3 : Consultation et suivi topo/Géotech CSPS/Amiante/tests réception	5050,00 €			
	MC4 : Rédaction dossier loi sur l'eau (autorisation ou déclaration).	2245,00 €			
	MC5 : Rédaction des dossiers de demande de subventions.	1175,00 €			
	Choix et suivi du prestataire tiers pour l'investigation complémentaire de localisation de réseaux de concessionnaire.	1010,00 €			
	Choix et suivi du prestataire tiers pour le contrôle technique.	1010,00 €			
	MC7 : Enquêtes domiciliaires (150 unités).	33 060, 00 €			
	Sous total étude MOE	**110 206,48 €**			
Levés Topographiques		15 000,00 €			
Etudes Géotechniques		22 000,00 €	Auto-financement	86 733,40 €	50 %
Géodetection radar		18 000,00 €			
Sous total étude :		**165 206,48 €**			
Divers et imprévus (5 %)		**8260,32 €**			
TOTAL		**173 466,80 €**	**TOTAL**	**173 466,80 €**	**100 %**

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le plan de financement détaillé ci-dessous.

ARTICLE 2 : DE SOLLICITER une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) d'un montant de 86 733,40 € pour la phase étude des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement, des rues des Bâtes, Marcel Bigeard, Alfred Guérin, du Vieux Pavé (Partie haute), Albert Rio et Bois Sabot aval à Dreux dans le cadre du XIème programme.

ARTICLE 3 : DE DIRE qu'en contrepartie, la Communauté d'Agglomération s'engage à respecter la Charte Qualité des Réseaux d'Assainissement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour cette opération.

ARTICLE 4 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de l'Agglo du Pays de Dreux, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée à l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

ARTICLE 6 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 12.07.24

Le Président



Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 12.07.24

4 rue de Châteaudun ■ BP 20159 ■ 28103 DREUX cedex
Tel 02 37 64 82 00
WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR